

Atelier technique portant sur LA CONFORMITE

Ministère des finances

05 février 2019

Dossier de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) organise, le mardi 05 février 2019 au siège du Ministère des Finances, un atelier technique de formation portant sur « **LA CONFORMITE** ».

Animé par des professionnels nationaux et internationaux, cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions réglementaires fixées par l'article n° 7 du règlement COSOB n° 15-01 du 15 avril 2015 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB), ainsi que par l'article n° 4 de l'instruction COSOB n° 16-04 du 18 décembre 2016 portant sur les fonctions et les conditions de qualification et d'inscription du responsable de la conformité.

PROGRAMME

- 08h 30 – 09h 00 —→ Accueil des participants
- 09h 00– 09h 10 —→ Allocution de bienvenue
Monsieur Abdelhakim BERRAH, Président de la COSOB
- 09h 10 – 09h 25 —→ Discours d’Orientation :
Monsieur Abderrahmane RAOUYA, Ministre des Finances
- 09h 25 – 09h 55 —→ « *La conformité en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme* » :
- **Monsieur Abdenour HIBOUCHE, Président de la CTRF- Ministère des Finances**
- 09h 55 – 10h 10 —→ « *Obligations professionnelles et dispositif de conformité des IOB agréés* » :
- **Monsieur TALEB Kamel, Directeur du Développement et de la Surveillance du Marché - COSOB**
- 10h 10 – 10h 25 —→ **Pause**
- 10h 25 – 10h 55 —→ « *Les exigences de la sécurité financière* » :
- **Mme Nathalie SABEK, BNP Paribas El Djazaïr.**
- 10h 55 – 11h 25 —→ « *Cadre légal de conformité, Programme de conformité secteur financier réglementé vs. Industriel non réglementé, Meilleures pratiques des sociétés internationales* » :
- **M^{me} NATALIA MONCHALES, LAFARGE Holcim.**
- 11h 25 – 11h 45 —→ Questions / Réponses
- 11h 45 – 12h 30 —→ **Débat et clôture**

LES INTERVENANTS



- **Monsieur Abdenour HIBOUCHE, Président de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) au Ministère des Finances, depuis 2011 à ce jour.**

Il est Juriste de formation, il a exercé au Ministère des Finances depuis 1990 à ce jour. Il a occupé le poste de Chargé d'Etudes et de Synthèse (CES) au Cabinet du Ministre de l'Economie puis des Finances de 1990 à 1999, et il était Directeur d'Etudes à la Direction Générale des Impôts de 1999 à 2011.

Monsieur HIBOUCHE a animé plusieurs conférences, séminaires et ateliers de travail sur le thème de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Algérie et à l'étranger en relation avec des partenaires nationaux et étrangers.



- **Madame Nathalie SABEK, Responsable de la Sécurité Financière et du domaine KYC** au sein de la Banque de détail à l'International IRB Conformité, en charge de la supervision des filiales présentes à travers 15 pays. Son périmètre couvre la coordination des activités de Sécurité Financière, le respect de la réglementation Anti blanchiment et la lutte contre le Terrorisme ; il intègre également le respect des sanctions internationales notamment les mesures d'embargo et le gel des avoirs. Enfin, il comprend de contrôler le respect des règles du groupe sur l'ensemble des sujets de Sécurité Financière.

Elle a rejoint le groupe BNP Paribas en 1999.

Elle est titulaire d'une Maîtrise en Droit des Affaires, d'un DEA en droit comparé à l'Université Paris V, René Descartes, et d'un Doctorat en Droit International. Elle est certifiée IFSCO (sanctions). Elle est membre de l'Institut International de Droit et d'Expression Française ainsi que de l'Association « le Cercle de la Compliance ».



- **Madame Natalia Mochales Gutierrez** est avocate sénior quadrilingue (espagnol, anglais, français et italien), diplômée des facultés de Droit de Cadiz et de Bruxelles et titulaire d'un EMBA de l'Institut d'Empresa de Madrid.

Natalia est une professionnelle reconnue dans le domaine de la conformité avec une solide expérience internationale acquise au sein d'entreprises de classe mondiale, comme LafargeHolcim, IPG, Mc Cann, AT&T et d'importants cabinets d'avocats opérant dans différents secteurs d'activité.

- Son domaine d'expertise est d'assurer les activités commerciales du pays en conformité avec les lois, règles et réglementations applicables (FCPA, UK Bribery Act, lois sur les sanctions, MNL, Sapin 2 par exemple), de coordonner et réaliser les évaluations locales des risques de conformité et des activités de gestion des risques et adresser les plans de remédiation, d'adapter et dispenser la formation en matière de conformité, de garantir la mise en œuvre effective des diligences vis-à-vis des tiers, des conflits d'intérêts, des sanctions, des parrainages et tout autre processus et procédures liés à la conformité.

Allocution de Bienvenue de Monsieur Abdelhakim BERRAH Président de La COSOB

La conformité est distincte de la légalité, ce qui est légal n'est pas forcément conforme.

Pour les marchés financiers, il s'agit d'un risque de sanction et aussi la conformité couvre 3 grands risques :

- 1- La sécurité financière : corruption, lutte contre le blanchiment, financement du terrorisme...
- 2- Protection contre la fraude, les abus de marché, conflit d'intérêt, respect des règles de transparence
- 3- La protection des intérêts des clients dans la vente des produits et services, les échanges entre le client et l'établissement financiers, ie une information claire doit être donnée au client.

La conformité tend à être une exigence de plus en plus forte et la tendance est que la conformité devienne une fonction verticale, haut placée dans les établissements financiers et les entreprises non réglementée.

Enfin, la conformité n'est pas que des contraintes, c'est aussi un atout compétitivité. Elle améliore l'image et la confiance tout en identifiant les risques.

Et pour conclure cette introduction, je dirais que le responsable conformité doit aussi avoir l'oreille du dirigeant sans nuire au rôle de garant de la véracité des informations.

Mardi, 05-02-2019

Cinq PME privées ont déposé leurs dossiers pour intégrer la Bourse d'Alger



ALGER- Cinq (5) PME privées ont déposé récemment leurs dossiers au niveau de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) pour intégrer la Bourse d'Alger, a indiqué mardi le président de cette commission, Abdelhakim Berrah.

"Nous avons cinq PME privées, activant dans l'industrie, la technologie et l'agro-alimentaire, qui ont déposé leurs dossiers au niveau de la Cosob", a déclaré M. Berrah à la presse en marge d'un atelier technique de formation sur la conformité des institutions financières.

Parmi ces cinq sociétés, l'une est spécialisée dans la production et l'exportation de produits agricoles, alors que l'autre active dans le traitement des eaux usées, selon le même responsable.

En novembre 2018, l'entreprise algérienne AOM Invest, spécialisée dans le tourisme thermal, a été la première société de statut PME à avoir obtenu le feu vert de la Cosob pour s'introduire à la Bourse d'Alger qu'elle avait effectivement intégré en décembre dernier, selon le même responsable.

Après vingt ans d'existence, la Bourse d'Alger ne compte actuellement, dans son portefeuille, que six (6) titres que sont Saidal, El Aurassi, Alliance Assurances, NCA Rouiba, Biopharm et AOM Invest, avec une capitalisation boursière légèrement supérieure à 40 milliards DA, et un encours des obligations du Trésor autour de 400 milliards DA.

Mardi, 05-02-2019

Bourse d'Alger : 5 PME privées ont déposé leurs dossiers d'adhésion

05/02/2019 - 19:09



Cinq (5) PME privées ont déposé récemment leurs dossiers au niveau de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) pour intégrer la Bourse d'Alger, a indiqué mardi le président de cette commission, Abdelhakim Berrah.

"Nous avons cinq PME privées, activant dans l'industrie, la technologie et l'agro-alimentaire, qui ont déposé leurs dossiers au niveau de la Cosob", a déclaré M. Berrah à la presse en marge d'un atelier technique de formation sur la conformité des institutions financières.

Parmi ces cinq sociétés, l'une est spécialisée dans la production et l'exportation de produits agricoles, alors que l'autre active dans le traitement des eaux usées, selon le même responsable.

En novembre 2018, l'entreprise algérienne AOM Invest, spécialisée dans le tourisme thermal, a été la première société de statut PME à avoir obtenu le feu vert de la Cosob pour s'introduire à la Bourse d'Alger qu'elle avait effectivement intégré en décembre dernier, selon le même responsable.

Après vingt ans d'existence, la Bourse d'Alger ne compte actuellement, dans son portefeuille, que six (6) titres que sont Sidal, El Aurassi, Alliance Assurances, NCA Rouiba, Biopharm et AOM Invest, avec une capitalisation boursière légèrement supérieure à 40 milliards DA, et un encours des obligations du Trésor autour de 400 milliards DA. APS

Mardi 5 février 2019 à 19:07

Plusieurs PME privées ont déposé leurs dossiers pour intégrer la Bourse d'Alger !

Plusieurs PME privées ont déposé récemment leurs dossiers au niveau de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) pour intégrer la Bourse d'Alger, a indiqué mardi le président de cette commission, Abdelhakim Berrah.

« Nous avons cinq PME privées, activant dans l'industrie, la technologie et l'agro-alimentaire, qui ont déposé leurs dossiers au niveau de la Cosob », a déclaré M. Berrah à la presse en marge d'un atelier technique de formation sur la conformité des institutions financières.

Parmi ces cinq sociétés, l'une est spécialisée dans la production et l'exportation de produits agricoles, alors que l'autre active dans le traitement des eaux usées, selon le même responsable.

En novembre 2018, l'entreprise algérienne AOM Invest, spécialisée dans le tourisme thermal, a été la première société de statut PME à avoir obtenu le feu vert de la Cosob pour s'introduire à la Bourse d'Alger qu'elle avait effectivement intégré en décembre dernier, selon le même responsable.

Après vingt ans d'existence, la Bourse d'Alger ne compte actuellement, dans son portefeuille, que six (6) titres que sont Saidal, El Aurassi, Alliance Assurances, NCA Rouiba, Biopharm et AOM Invest, avec une capitalisation boursière légèrement supérieure à 40 milliards DA, et un encours des obligations du Trésor autour de 400 milliards DA.

Lors de l'atelier, qui a regroupé les responsables d'institutions de régulation et de contrôle financier (Cosob, Banque d'Algérie, Cellule de traitement et de renseignement financier), les participants ont mis l'accent sur la nécessité de désigner un responsable chargé du contrôle de la conformité au sein de chaque institution financière.

« Les banques et les intermédiaires en opération de Bourse (IOB) doivent être en conformité avec les standards internationaux ainsi qu'avec la législation algérienne pour pouvoir participer activement à la mission de contrôle des flux financiers », a souligné M. Berrah.

Pour qu'elles puissent détecter toute fraude, ces institutions financières doivent surtout « faire preuve d'un degré élevé de vigilance », a-t-il insisté.

De son côté, le président de la Cellule de traitement et de renseignement financier (Ctrf), Abdenour Hibouche, a relevé que les institutions financières algériennes ont beaucoup avancé en matière de conformité de leurs méthodes de contrôle avec les standards internationaux. Ce qui facilite à un organe comme la CTRF sa mission de contrôle financier, a-t-il ajouté.

Grâce aux mesures de vigilance de la Banque d'Algérie, basées sur une approche de risque, l'acquisition d'outils spécifiques de détection des infractions ainsi que les actions de formation du personnel, « les banques font preuve davantage d'efforts pour mieux cibler leurs déclarations de soupçons, en privilégiant la qualité (soupçons avérés) plutôt que la quantité (les gros montants) », a-t-il soutenu.

A noter que la Ctrf reçoit de la part des banques et établissements financiers des « déclarations de soupçon », et de la part de la Banque d'Algérie, des Douanes et de la Direction générale des impôts (DGI) des « rapports confidentiels » signalant tout flux financier douteux.

Les informations reçues par la CTRF sont enregistrées, analysées, traitées et font l'objet d'une pré-enquête à travers des correspondances adressées aux institutions nationales concernées dans le cadre du partage d'informations et de la coordination nationale, et éventuellement étrangères.

Lorsque le soupçon est avéré, les informations reçues font l'objet d'un traitement judiciaire par la transmission du dossier aux autorités judiciaires concernées.

Interrogé par l'APS sur le nombre des déclarations de soupçon transmises à la CTRF en 2018, M. Hibouche a indiqué qu'il s'agit de près de 1.300 dossiers, soit le même volume enregistré en 2017.



Journal télévisé de 20h00 de la télévision algérienne du 05-02-2019





Plusieurs PME privées ont déposé leurs dossiers pour intégrer la Bourse d'Alger !

Algerie360 [5/02/2019]

Plusieurs PME privées ont déposé récemment leurs dossiers au niveau de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) pour intégrer la Bourse d'Alger, a indiqué mardi le président de cette commission, Abdelhakim Berrah. « Nous avons cinq PME privées, activant dans (...)

[\[Lire l'article complet dans Algerie360\]](#)



Par [Maya H.](#) - 5 février 2019

Bourse d'Alger : Cinq PME au guichet d'attente

Après Aom Invest, spécialisée en tourisme thermal, officiellement en Bourse depuis décembre dernier, ce sont cinq autres PME privées qui veulent suivre le même chemin. «Nous avons cinq PME privées, activant dans l'industrie, la technologie et l'agroalimentaire, qui ont déposé leurs dossiers au niveau de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse pour intégrer la Bourse d'Alger», a annoncé, hier, le président de cette commission, Abdelhakim Berrah, lors d'un atelier technique de formation consacré à «la conformité». Désormais, on assistera à une diversification de PME qui seront cotées en Bourse. Parmi ces cinq nouvelles entités, l'une est spécialisée dans la production et l'exportation de produits agricoles et une autre active dans le traitement des eaux usées.

A ce jour, en plus de 20 ans d'existence, seules 6 entreprises ont introduit leur capital en Bourse. Il s'agit de Saidal, El Aurassi, Alliance Assurances, NCA Rouiba, Biopharm et AOM Invest, avec une capitalisation boursière légèrement supérieure à 40 milliards de dinars et un encours des obligations du Trésor de près de 400 milliards de dinars. Rappelons à ce sujet la décision des pouvoirs publics d'abandonner le projet d'introduire en Bourse 8 entreprises publiques auxquelles le Comité des participations de l'Etat avait donné son aval en 2011.

Par ailleurs, les intervenants audit atelier ont été unanimes à souligner la nécessité de désigner un responsable chargé du contrôle de la conformité au sein de chaque institution financière. «Les banques et les intermédiaires en opération de Bourse (IOB) doivent être en conformité avec les standards internationaux ainsi qu'avec la législation algérienne pour pouvoir participer activement à la mission de contrôle des flux financiers», a expliqué M. Berrah.

Pour sa part, Abdenour Hibouche, président de la Cellule de traitement et de renseignement financier (Ctrf), a relevé l'avancement enregistré par les institutions financières algériennes en matière de conformité de leurs méthodes de contrôle avec les standards internationaux indiquant que «les banques font preuve davantage d'efforts pour mieux cibler leurs déclarations de soupçon, en privilégiant la qualité plutôt que la quantité». En termes de chiffres, le même responsable a fait état de 1 300 dossiers de déclarations de soupçon transmises à la CTRF en 2018, soit le même volume enregistré qu'en 2017. Les informations que la Cellule reçoit de la part de plusieurs institutions sont enregistrées, analysées, traitées et font l'objet d'une pré-enquête à travers des correspondances adressées aux institutions nationales concernées dans le cadre du partage d'informations et de la coordination nationale, et éventuellement étrangères. Un traitement judiciaire par la transmission du dossier aux autorités judiciaires concernées s'effectue quand le soupçon est avéré. Il y a lieu également de préciser que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions réglementaires fixées par l'article n° 7 du règlement Cosob n° 15-01 du 15 avril 2015 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des Intermédiaires en opérations de Bourse (IOB), ainsi que par l'article n° 4 de l'instruction Cosob n° 16-04 du 18 décembre 2016 portant sur les fonctions et les conditions de qualification et d'inscription du responsable de la conformité.

05-02-2019 par mayar.m

Bourse d'Alger : 5 PME privées ont déposé leurs dossiers d'adhésion

Cinq (5) PME privées ont déposé récemment leurs dossiers au niveau de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) pour intégrer la Bourse d'Alger, a indiqué mardi le président de cette commission, Abdelhakim Berrah.

“Nous avons cinq PME privées, activant dans l'industrie, la technologie et l'agro-alimentaire, qui ont déposé leurs dossiers au niveau de la Cosob”, a déclaré M. Berrah à la presse en marge d'un atelier technique de formation sur la conformité des institutions financières.

Parmi ces cinq sociétés, l'une est spécialisée dans la production et l'exportation de produits agricoles, alors que l'autre active dans le traitement des eaux usées, selon le même responsable.

En novembre 2018, l'entreprise algérienne AOM Invest, spécialisée dans le tourisme thermal, a été la première société de statut PME à avoir obtenu le feu vert de la Cosob pour s'introduire à la Bourse d'Alger qu'elle avait effectivement intégré en décembre dernier, selon le même responsable.

Après vingt ans d'existence, la Bourse d'Alger ne compte actuellement, dans son portefeuille, que six (6) titres que sont Saidal, El Aurassi, Alliance Assurances, NCA Rouiba, Biopharm et AOM Invest, avec une capitalisation boursière légèrement supérieure à 40 milliards DA, et un encours des obligations du Trésor autour de 400 milliards DA. APS



Cinq PME privées ont déposé leurs dossiers pour intégrer la Bourse d'Alger

Publié par [APS](#)

le 06.02.2019 , 11h00

Cinq PME privées ont déposé récemment leurs dossiers au niveau de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) pour intégrer la Bourse d'Alger, a indiqué hier le président de cette commission, Abdelhakim Berrah.

«Nous avons cinq PME privées, activant dans l'industrie, la technologie et l'agroalimentaire, qui ont déposé leurs dossiers au niveau de la Cosob», a déclaré M. Berrah à la presse en marge d'un atelier technique de formation sur la conformité des institutions financières.

Parmi ces cinq sociétés, l'une est spécialisée dans la production et l'exportation de produits agricoles, alors que l'autre active dans le traitement des eaux usées, selon le même responsable. En novembre 2018, l'entreprise algérienne AOM Invest, spécialisée dans le tourisme thermal, a été la première société de statut PME à avoir obtenu le feu vert de la Cosob pour s'introduire à la Bourse d'Alger qu'elle avait effectivement intégré en décembre dernier, selon le même responsable. Après vingt ans d'existence, la Bourse d'Alger ne compte actuellement, dans son portefeuille, que six titres que sont Saidal, El Aurassi, Alliance Assurances, NCA Rouiba, Biopharm et AOM Invest, avec une capitalisation boursière légèrement supérieure à 40 milliards DA, et un encours des obligations du Trésor autour de 400 milliards DA.

Lors de l'atelier, qui a regroupé les responsables d'institutions de régulation et de contrôle financier (Cosob, Banque d'Algérie, Cellule de traitement et de renseignement financier), les participants ont mis l'accent sur la nécessité de désigner un responsable chargé du contrôle de la conformité au sein de chaque institution financière.

«Les banques et les intermédiaires en opération de Bourse (IOB) doivent être en conformité avec les standards internationaux ainsi qu'avec la législation algérienne pour pouvoir participer activement à la mission de contrôle des flux financiers», a souligné M. Berrah.

Pour qu'elles puissent détecter toute fraude, ces institutions financières doivent surtout «faire preuve d'un degré élevé de vigilance», a-t-il insisté.

De son côté, le président de la Cellule de traitement et de renseignement financier (Ctrf), Abdenour Hibouche, a relevé que les institutions financières algériennes ont beaucoup avancé en matière de conformité de leurs méthodes de contrôle avec les standards internationaux. Ce qui facilite à un organe comme la CTRF sa mission de contrôle financier, a-t-il ajouté.

Grâce aux mesures de vigilance de la Banque d'Algérie, basées sur une approche de risque, l'acquisition d'outils spécifiques de détection des infractions ainsi que les actions de formation du personnel, «les banques font preuve davantage d'efforts pour mieux cibler leurs déclarations de soupçons, en privilégiant la qualité (soupçons avérés) plutôt que la quantité (les gros montants)», a-t-il soutenu.

A noter que la Ctrf reçoit de la part des banques et établissements financiers des «déclarations de soupçon», et de la part de la Banque d'Algérie, des Douanes et de la Direction générale des impôts (DGI) des «rapports confidentiels» signalant tout flux financier douteux.

Les informations reçues par la CTRF sont enregistrées, analysées, traitées et font l'objet d'une pré-enquête à travers des correspondances adressées aux institutions nationales concernées dans le cadre du partage d'informations et de la coordination nationale, et éventuellement étrangères. Lorsque le soupçon est avéré, les informations reçues font l'objet d'un traitement judiciaire par la transmission du dossier aux autorités judiciaires concernées. Interrogé par l'APS sur le nombre des déclarations de soupçon transmises à la CTRF en 2018, M. Hibouche a indiqué qu'il s'agit de près de 1 300 dossiers, soit le même volume enregistré en 2017.

APS

06-02-2019

Bourse d'Alger : Cinq PME privées y ont déposé leur dossier

«Cinq petites et moyennes entreprises (PME) sont en train de se préparer activement pour leur entrée à la Bourse d'Alger», a indiqué, hier, le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), Abdelhakim Berrah.



Ph. A. Asselah

«Cinq petites et moyennes entreprises (PME) sont en train de se préparer activement pour leur entrée à la Bourse d'Alger», a indiqué, hier, le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), Abdelhakim Berrah. S'exprimant en marge d'un atelier de formation au siège du ministère des Finances à Alger sur la conformité, il a souligné que « ces cinq sociétés activent dans différents secteurs, notamment l'industrie, le recyclage, l'agroalimentaire et la technologie». Il dira que parmi ces PME, une est spécialisée dans la production et l'exportation de produits agricoles, une autre dans le traitement des eaux usées. Rappelant qu'en novembre 2018, l'entreprise algérienne AOM Invest, spécialisée dans le tourisme thermal, a été la première PME à avoir obtenu le feu vert de la COSOB pour son entrée à la Bourse d'Alger, qu'elle a effectivement intégré en décembre dernier. En réponse à une question liée à l'hésitation des entreprises privées à s'introduire davantage en Bourse, M. Berrah a souligné qu'il s'agit essentiellement du problème de transparence. Il a ajouté que, « par contre, au niveau du secteur public, il n'y a aucun problème de transparence», tout en estimant que dans les deux années à venir le nombre des entreprises qui vont entrer en Bourse augmentera de façon significative. A une question sur la nécessité de se conformer aux normes et à la réglementation à l'international, il a indiqué qu'elle vise à protéger les institutions étatiques et à détecter toutes les fraudes au niveau des établissements financiers. Mettant, par ailleurs, l'accent sur cet atelier technique, il a souligné qu'il a réuni des experts nationaux et internationaux autour de plusieurs questions liées directement ou indirectement à la conformité dans les institutions financières. « Cette action, a-t-il dit, s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'économie, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ainsi que la lutte contre le financement des terroristes». Il a insisté dans ce sens sur la nécessité pour les entreprises d'être en position de vigilance

extrême pour instaurer un climat d'assurance à leurs clients. Il propose à cet effet de désigner un responsable chargé du contrôle de la conformité au sein de chaque institution financière et de détecter la fraude. S'agissant de la culture de la finance et de la transparence, il a estimé que « le fait que cette culture manque chez nous, il est donc important d'encourager son enseignement au niveau des écoles, des universités et des entreprises». De son côté, le président de la Cellule de traitement et de renseignement financier (Ctrf), Abdenour Hibouche, a fait savoir que « les institutions financières algériennes ont beaucoup avancé en matière de conformité de leurs méthodes de contrôle avec les standards internationaux ». «Ce qui facilite, a-t-il ajouté, à un organe comme la CTRF sa mission de contrôle financier». Pour sa part, le directeur de la communication de Lafarge Algérie, Serge Dubois, a indiqué que la participation de Lafarge à cet atelier de conformité démontre son engagement à opérer en toute intégrité dans tous les pays, en particulier en Algérie. Il a affiché à cet effet la disponibilité de LafargeHolcim à contribuer, accompagner et partager avec les entreprises algériennes son expérience dans la conformité.

Makhlouf Ait Ziane

Le Chiffre d'Affaires

Par: Zahir R, 06-02-2019

Cinq PME candidates à s'y introduire

Vers une nouvelle dynamique à la Bourse d'Alger

Devant la «rareté» du financement public durant cette conjoncture économique, marquée particulièrement par une baisse drastique du prix du pétrole, les petites et moyennes entreprises (PME) sont dans l'obligation d'intégrer la Bourse d'Alger afin de trouver les ressources financières nécessaires pour leur développement. D'ailleurs, pas moins de cinq PME privées ont déposé récemment leurs dossiers au niveau de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) pour intégrer cette institution financière.

«Nous avons cinq PME privées, activant dans l'industrie, la technologie et l'agroalimentaire, qui ont déposé leurs dossiers au niveau de la Cosob», a déclaré, avant-hier, Abdelhakim Berrah, président de cette commission à la presse en marge d'un atelier technique de formation sur la conformité des institutions financières.

Parmi ces cinq sociétés, affirme-t-il, l'une est spécialisée dans la production et l'exportation de produits agricoles, alors que l'autre active dans le traitement des eaux usées. En novembre 2018, l'entreprise algérienne AOM Invest, spécialisée dans le tourisme thermal, a été la première société de statut PME à avoir obtenu le feu vert de la Cosob pour s'introduire à la Bourse d'Alger qu'elle avait effectivement intégré en décembre dernier, selon le même responsable. Un signe positif pour l'avenir du marché boursier qui campe à sa place depuis une vingtaine d'années.

Il ne compte actuellement, dans son portefeuille, que six titres que sont Saidal, El-Aurassi, Alliance Assurances, NCA Rouiba, Biopharm et AOM Invest, avec une capitalisation boursière légèrement supérieure à 40 milliards de DA, et un encours des obligations du Trésor autour de 400 milliards de dinars.

Questionné par ailleurs, sur l'hésitation des entreprises privées à s'introduire davantage en Bourse, le président de la Cosob a souligné qu'il s'agit essentiellement du problème de «transparence». Un paramètre que peu d'entreprises privées lui accorde une importance importante, du fait, que le tissu économique est composé principalement de PME en personne physique, dont, la gestion «opaque» est prédominante. Autrement dit, gérer son entreprise selon ses «désirs». En outre, le même responsable a fait savoir qu'au niveau du

secteur public, il n'y a aucun problème de transparence», tout en estimant que dans les deux années à venir le nombre des entreprises qui vont entrer en Bourse augmentera de façon significative.

Il est à rappeler que la Bourse d'Alger qui veut se positionner comme étant un marché financier alternatif au Trésor public, de nouvelles mesures incitatives ont été instaurées aux profits des PME candidates.

En effet, des exonérations fiscales (IRG et TVA), au bénéfice des entités économiques et actionnaires, sont prévues dans la loi de finances 2019. Yazid Benmouhoub, DG de la Bourse d'Alger avait expliqué que lorsqu'un actionnaire acquiert des parts dans des entreprises cotées, celles-ci sont exonérées de l'IRG, lorsqu'il s'agit d'une personne physique et de l'IGS, lorsqu'il s'agit d'une personne morale. Outre ces avantages fiscaux, des spécialistes proposent de leur accorder l'accès préférentiel à des marchés publics.

Lors de l'atelier, qui a regroupé les responsables d'institutions de régulation et de contrôle financier (Cosob, Banque d'Algérie, Cellule de traitement et de renseignement financier), les participants ont mis l'accent sur la nécessité de désigner un responsable chargé du contrôle de la conformité au sein de chaque institution financière. «Les banques et les intermédiaires en opération de Bourse (IOB) doivent être en conformité avec les standards internationaux ainsi qu'avec la législation algérienne pour pouvoir participer activement à la mission de contrôle des flux financiers», a souligné M. Berrah.

Renseignement financier : 1300 déclarations de soupçon en 2018

[R. E.](#), 06 février 2019

1300 déclarations de soupçon ont été transmises en 2018 à la Cellule de traitement et de renseignement financier (Ctrf), le même nombre qu'en 2017, a déclaré hier à l'APS le président de cet organisme de lutte contre le crime économique, Abdenour Hibouche.

Ce dernier participait à un atelier technique de formation sur la conformité des institutions financières auquel a pris part aussi le président de la commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse d'Alger, Abdelhakim Berrah. Selon lui, cinq PME privées ont déposé récemment leurs dossiers au niveau de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) pour intégrer la Bourse d'Alger, a indiqué hier le président de cette commission, Abdelhakim Berrah.

«Nous avons cinq PME privées, activant dans l'industrie, la technologie et l'agro-alimentaire, qui ont déposé leurs dossiers au niveau de la Cosob», a déclaré M. Berrah à la presse en marge d'un atelier technique de formation sur la conformité des institutions financières. Parmi ces cinq sociétés, l'une est spécialisée dans la production et l'exportation de produits agricoles, alors que l'autre active dans le traitement des eaux usées, selon le même responsable.

En novembre 2018, l'entreprise algérienne AOM Invest, spécialisée dans le tourisme thermal, a été la première société de statut PME à avoir obtenu le feu vert de la Cosob pour s'introduire à la Bourse d'Alger qu'elle avait effectivement intégrée en décembre dernier, selon le même responsable.

Après vingt ans d'existence, la Bourse d'Alger ne compte actuellement, dans son portefeuille, que six titres que sont Saidal, El Aurassi, Alliance Assurances, NCA Rouiba, Biopharm et AOM Invest, avec une capitalisation boursière légèrement supérieure à 40 milliards DA, et un encours des obligations du Trésor autour de 400 milliards DA.

Lors de l'atelier, qui a regroupé les responsables d'institutions de régulation et de contrôle financier (Cosob, Banque d'Algérie, Cellule de traitement et de renseignement financier), les participants ont mis l'accent sur la nécessité de désigner un responsable chargé du contrôle de la conformité au sein de chaque institution financière. «Les banques et les intermédiaires en opération de Bourse (IOB) doivent être en conformité avec les standards internationaux ainsi qu'avec la législation algérienne pour pouvoir participer activement à la mission de contrôle des flux financiers», a souligné M. Berrah.

Afin qu'elles puissent détecter toute fraude, ces institutions financières doivent surtout «faire preuve d'un degré élevé de vigilance», a-t-il insisté. Le président de la Cellule de traitement et de renseignement financier (Ctrf), Abdenour Hibouche, a relevé que les institutions

financières algériennes ont beaucoup avancé en matière de conformité de leurs méthodes de contrôle avec les standards internationaux. Ce qui facilite à un organe comme la CTRF sa mission de contrôle financier, a-t-il ajouté.

Grâce aux mesures de vigilance de la Banque d'Algérie, basées sur une approche de risque, l'acquisition d'outils spécifiques de détection des infractions ainsi que les actions de formation du personnel, «les banques font preuve davantage d'efforts pour mieux cibler leurs déclarations de soupçons, en privilégiant la qualité (soupçons avérés) plutôt que la quantité (les gros montants)», a-t-il soutenu. A noter que la Ctrf reçoit de la part des banques et établissements financiers des «déclarations de soupçon», et de la part de la Banque d'Algérie, des Douanes et de la Direction générale des impôts (DGI) des «rapports confidentiels» signalant tout flux financier douteux.

Les informations reçues par la CTRF sont enregistrées, analysées, traitées et font l'objet d'une pré-enquête à travers des correspondances adressées aux institutions nationales concernées dans le cadre du partage d'informations et de la coordination nationale, et éventuellement étrangères. Lorsque le soupçon est avéré, les informations reçues font l'objet d'un traitement judiciaire par la transmission du dossier aux autorités judiciaires concernées.

ورشة تقنية حول مكافحة تبيض الأموال والفساد
المطالبة بضرورة وتجد لحماية الاقتصاد الوطني

5 مؤسسات تسعد لتدخول البورصة في عام 2019



في إطار تعزيز وتفعيل جهود مكافحة الفساد وتبويرخص الأموال وكيفية تمويل الجزائر بغير السيولة المالية وعلى مستوى مختلف المؤسسات المالية، شجعت لجنة تنظيم عملياتها لاجرمية وهو الهدف ورشة تقنية وتدريبية حول مكافحة تبيض الأموال والفساد، بهدف تصدير المؤسسات المالية والتي جازت المؤسسات المالية توجد كدور في لجنة مراقبة مراقبة عملياتها لاجرمية، بضرورة لا التكنولوجية ووضع مكافأة على مكافحة غير مختلف المؤسسات المالية واجراء تشخيص دقيق وبخاصة مستثمرات لتكشف عن حيلتها في غسل الأموال والتهرب من الضرائب.

فضيلة بونيش

أكد عبد الحكيم براج رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها على أهمية المصيرفة لمكافحة مختلف أشكال الفساد سواء كان من خلال الغش أو تبيض الأموال وتحويلها أو حتى من خلال تمويل الزهراء مرلما كثيرا على المطابقة وسط المؤسسات المالية بهدف النجاح في تجميع برنامح الحكومة لمكافحة الفساد وتبيض الأموال أي مراقبة مدى وجود المطابقة للمعايير والتنظيمات والقوانين، واعتبر في سياق متصل أن المطابقة أقوى وأصدق من المساواة كونه تتضمن مختلف الجوانب الأخلاقية التي يعول عليها كثيرا في حماية الاقتصاد الوطني ومؤسسات الدولة عن طريق اكتشاف الغش عبر المؤسسات المالية وإبلاغه على الجهات المختصة على رأسها

المطابقة ضرورة لمراقبة تبيض الأموال، أما عمليات المطابقة فمدمجة في السوق المالي وصداية الزهراء ومكافحة تمويل الزهراء والرقابة على الوثائق مرلما على التكنولوجيات الحديثة وواجبات التنظيمات لتعميل وتسريع المعالجة، بينما طالب كمال مدير التطوير والرقابة في السوق المالي بتطبيق إلى الواجبات المهنية وإجراءات المطابقة، ومن بينها تكرر التصفيات التقنية للمستثمرين وكذا إجراءات خطوات السران والتنظيمات لمعالجة الأوامر على هامش هذه الورشة التقنية، كشف عبد الحكيم براج رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة أن 4 أوة مؤسسات مقررة ومتوسطة تستمد لدخول البورصة خلال عام 2019، ولم يخف أن هذه المؤسسات تنشط في مجال التكنولوجيات الحديثة والمعالجة التكنولوجية والدمج، علما أن هذه المؤسسات سيكون لها الحق بالتمويل عن طريق البورصة لتوسيع نشاطها وإنتاجها.

الدالة وتلحق براج إلى مسألة أنه في السابق كانت الرقابة تشمل فقط السيلح المالية المختصة لكن حاليا تتخيم لذات الرقابة على الأموال المقبرة، على خلفية أنه تبين أن حتى الأموال المقبرة قد تستغل في عمليات تمويل الزهراء وينشارك في هذه الورشة طلبة معالجة الاستغلال المالي.

من جهته حيووش عبد النور تناول مسألة المطابقة كأداة وقاية عند تبيض الأموال وتمويل الزهراء، ووسط الشرح على قوة المطابقة في مواجهة العديد من الأخطار وتعلق الأمر بقدرتها على المساهمة من جميع أشكال الغش وصداية معالم الزهراء ورسم الشفافية ووفقا على مسألة تحسين النصوص وتسهيل المعلومات لتجسيد المطابقة وتسيير الأخطار وبالتالي التحكم فيها، وقال أن حمارية تبيض الأموال يتطلب بذل شراكة أجنبية وتعميق مستمر لحماية المؤسسات ومختلف المساهمين، مستمرا أن